

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 1/9
	Révision n°: 3
<b>FORCE NET 2D MICROCAPS CALANQUES</b>	Date : 19/03/2024
	Remplace la fiche : 25/07/2023
	<b>102780</b>

## Fournisseur

### IPC

10, quai Malbert  
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France  
Tél. n° 02.98.43.45.44  
ipc@groupe-ipc.com

## **RUBRIQUE 1 : Identification du mélange et de la Société**

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **FORCE NET 2D MICROCAPS CALANQUES**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Concept unique de détergent et désodorisant à libération continue de parfum**

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contacteur le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.  
Contacteur le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.  
Contacteur le +34.91.562.04.20 (Centre Antipoison) pour l'Espagne.

### 1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

## **RUBRIQUE 2 : Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2, H319  
Skin Sens. 1B, H317  
Aquatic Chronic 3, H412

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]



Pictogrammes de danger

: GHS07

Mention d'avertissement

: ATTENTION

### Contient

HEXYL CINNAMAL; D-LIMONENE; 4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE; l-carvone; LINALOOL; EUGENOL; CITRONELLOL; 4-(2,6,6-triméthyl-1,3- cyclohexadienyl)-3-buten-4-one; Cinnamyl alcohol; Benzyl salicylate; alpha-Méthyl-3,4-méthylène-dioxyhydrocinnami c aldehyde (MMDHCA); 4-METHOXY-ALPHA-METHYLBENZENEPR OPANAL.

### Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Phrases EUH

EUH208 : Contient HEXYL CINNAMAL, LIMONENE, 4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE, CARVONE, LINALOOL, EUGENOL, CITRONELLOL, 4-(2,6,6-triméthyl-1,3- cyclohexadienyl)-3-buten-4-one, Cinnamyl alcohol, Benzyl salicylate, alpha-méthyl-3,4-méthylène-dioxyhydrocinnamic aldehyde, METHOXYHYDRATROPALDEHYDE.  
Peut produire une réaction allergique.

## IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 2/9
	Révision n°: 3
<b>FORCE NET 2D MICROCAPS CALANQUES</b>	Date : 19/03/2024
	Remplace la fiche : 25/07/2023
	<b>102780</b>

## RUBRIQUE 2 : Identification des dangers (suite)

### Conseils de prudence

P261 : Éviter de respirer les vapeurs.

P280 : Porter des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB  $\geq 0.1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0.1 %.

## RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

### 3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

### 3.2. Mélanges

#### Remarques

Ce produit contient les substances allergisantes suivantes : Alpha isométhyl ionone (CAS 127-51-5), Benzyl salicylate (CAS 118-58-1), Alcool benzylique (CAS 100-51-6), Citronellol (CAS 106-22-9), Eugénol (CAS 97-53-0), Hexyl cinnamal (CAS 101-86-0), D-limonène (CAS 5989-27-5), Linalool (CAS 78-70-6).

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 160875-66-1 EC : 605-233-7 REACH : 02-2119549160-47	FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE	Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4 (oral), H302	1-5
CAS : 101-86-0 EC : 202-983-3 REACH : 01-2119533092-50	HEXYL CINNAMAL	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411	0.45-0.6
CAS : 5989-27-5 EC : 227-813-5 REACH : 601-029-00-7	D-LIMONENE	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	0.15-0.3
INDEX : 0670 CAS : 78-70-6 EC : 201-134-4 REACH : 01-2119474016-42	LINALOOL	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319	0-0.15

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Premiers soins après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

#### Premiers soins après contact avec la peau

Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

#### Premiers soins après contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

#### Premiers soins après ingestion

Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 3/9
	Révision n°: 3
<b>FORCE NET 2D MICROCAPS CALANQUES</b>	Date : 19/03/2024
	Remplace la fiche : 25/07/2023
	<b>102780</b>

## RUBRIQUE 4 : Premiers secours (suite)

### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

#### Symptômes/effets après contact avec la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Symptômes/effets après contact oculaire

Irritation des yeux.

### 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Aucune donnée n'est disponible.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Protection en cas d'incendie

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

Protection complète du corps.

## RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

#### Pour les non secouristes

#### Procédures d'urgence

Ventiler la zone de déversement.

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter de respirer les vapeurs.

#### Pour les secouristes

#### Equipement de protection

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle ».

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Procédés de nettoyage

Absorber le produit répandu dans un matériau absorbant.

#### Autres informations

Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 4/9
	Révision n°: 3
<b>FORCE NET 2D MICROCAPS CALANQUES</b>	Date : 19/03/2024
	Remplace la fiche : 25/07/2023
	<b>102780</b>

## RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs.  
Porter un équipement de protection individuel.

### Mesures d'hygiène

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions de stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

### 7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### Equipements de protection individuelle

##### Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Fontaine oculaire avec liquide adapté. Eviter le contact avec les yeux.  
A défaut point d'eau à proximité. Lunettes de sécurité.

##### Protection de la peau

##### Protection de la peau et du corps

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

##### Protection des mains

Gants de protection.

##### Protection des voies respiratoires

Aucune donnée n'est disponible.

##### Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée n'est disponible.

##### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

##### Autres informations

Enlever les vêtements souillés. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Bleu
Apparence	: Liquide
Odeur	: Agréable
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Ininflammable
Limites d'inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Limites inférieures d'explosivité	: Aucune donnée n'est disponible
Limites supérieures d'explosivité	: Aucune donnée n'est disponible

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 5/9
	Révision n°: 3
<b>FORCE NET 2D MICROCAPS CALANQUES</b>	Date : 19/03/2024
	Remplace la fiche : 25/07/2023
	<b>102780</b>

## RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques (suite)

Point d'éclair	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: 5-7
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée n'est disponible
Solubilité	: Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Aucune donnée n'est disponible
Masse volumique	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: 0.99-1.02
Densité relative de vapeur à 20°C	: Aucune donnée n'est disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

<b>Fatty alcohol ethoxylate (160875-66-1)</b>	
Point d'ébullition	> 250°C
<b>Hexyl cinnamal (101-86-0)</b>	
Point d'ébullition	305°C
Pression de vapeur	0.068 Pa 25°C
<b>D-limonene (5989-27-5)</b>	
Point d'éclair	51°C Atm. Press. : 1 atm
Pression de vapeur	200 Pa Temp. : 298 K
<b>Linalool (78-70-6)</b>	
Point d'ébullition	198-200°C
Point d'éclair	71°C
Température d'auto-inflammation	2355°C Atm. Press. : 1 atm
Pression de vapeur	21 Pa 25°C

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 6/9
	Révision n°: 3
<b>FORCE NET 2D MICROCAPS CALANQUES</b>	Date : 19/03/2024
	Remplace la fiche : 25/07/2023
	<b>102780</b>

## RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

<b>Fatty alcohol ethoxylate (160875-66-1)</b>	
DL50 orale rat	300 - 2000 mg/kg
DL50 orale	> 200 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (voie orale)	300 mg/kg de poids corporel
<b>Hexyl cinnamal (101-86-0)</b>	
DL50 orale rat	2450 - 3750 mg/kg
DL50 orale	> 2450 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	> 3000 mg/kg
DL50 voie cutanée	> 3000 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation – Rat (Poussière/brouillard)	> 5000 mg/l
<b>D-limonene (5989-27-5)</b>	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method)
<b>Linalool (78-70-6)</b>	
DL50 orale rat	3000 mg/kg
DL50 orale	2790 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	≥ 2000 mg/kg
DL50 voie cutanée	5610 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (voie orale)	3000 mg/kg de poids corporel

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

pH : 5-7

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

pH : 5-7

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

#### Cancérogénicité

Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

#### Toxicité pour la reproduction

Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)

Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)

Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

<b>Linalool (78-70-6)</b>	
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	7.5-9.5

#### Danger par aspiration

Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

<b>Linalool (78-70-6)</b>	
Viscosité, cinématique	5,192 mm <sup>2</sup> /s

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 7/9
	Révision n°: 3
<b>FORCE NET 2D MICROCAPS CALANQUES</b>	Date : 19/03/2024
	Remplace la fiche : 25/07/2023
	<b>102780</b>

## RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Ecologie-général

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)

Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

#### Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

<b>Fatty alcohol ethoxylate (160875-66-1)</b>	
CL50 - Poisson [1]	> 1 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	10 - 100 mg/l
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	> 10 mg/l
CE50 72 h - Algues [1]	10 - 100 mg/l
NOEC chronique poisson	> 1 mg/l
<b>Hexyl cinnamal (101-86-0)</b>	
CL50 - Poisson [1]	0.169 mg/l
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	> 0.32 mg/l
CE50 96 h - Algues [1]	0.761 mg/l
<b>D-limonene (5989-27-5)</b>	
CL50 - Poisson [1]	720 µg/l Test organisms (species) : Pimephales promelas
CE50 - Crustacés [1]	0.36 mg/l Test organisms (species) : Daphnia magna
CE50 72 h - Algues [1]	Environ 8 mg/l Test organisms (species) : Desmodesmus subspicatus (previous name : Scenedesmus subspicatus)
NOEC (chronique)	0,115 mg/l Test organisms (species): other:For freshwater invertebrates, species frequently include Daphnia magna or Daphnia pulex. Duration: '16 d'
<b>Linalool (78-70-6)</b>	
CL50 - Poisson [1]	46 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	20 mg/l
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	20 mg/l waterflea
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	88.3 mg/l
CE50 96 h - Algues [1]	88.3 mg/l
CE50 96 h - Algues [2]	156.7 mg/l Test organisms (species) : Desmodesmus subspicatus (previous name : Scenedesmus subspicatus)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>FORCE NET 2D MICROCAPS CALANQUES</b>	
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation sont facilement biodégradables selon les critères de biodégradabilité définis par le règlement CE n° 648/2004.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Hexyl cinnamal (101-86-0)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4.82
<b>Linalool (78-70-6)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2.97

### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>Hexyl cinnamal (101-86-0)</b>	
Mobilité dans le sol	2301
<b>Linalool (78-70-6)</b>	
Mobilité dans le sol	76

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

## IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 8/9
	Révision n°: 3
<b>FORCE NET 2D MICROCAPS CALANQUES</b>	Date : 19/03/2024
	Remplace la fiche : 25/07/2023
	<b>102780</b>

## RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

### Recommandations pour l'élimination des eaux usées

Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

## RUBRIQUE 14 : Informations relatives aux transports

Non concerné par la réglementation aux Transports.

## RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementation UE

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substances soumises à restriction selon l'Annexe XVII de REACH.

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH.

##### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

##### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

##### Règlement relatif aux détergents (Règlement CE n° 648/2004)

##### Fragrances allergisantes > 0.01 %

Hexyl cinnamal, limonene, linalool, eugenol, citronellol, benzyl salicylate, benzyl alcohol.

Étiquetage du contenu	
Composant	%
Agents de surface non ioniques	5-15 %
Parfums	
HEXYL CINNAMAL	
LIMONENE	
LINALOOL	
EUGENOL	
BENZYL SALICYLATE	
BENZYL ALCOHOL	



<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 9/9
	Révision n°: 3
<b>FORCE NET 2D MICROCAPS CALANQUES</b>	Date : 19/03/2024
	Remplace la fiche : 25/07/2023
	<b>102780</b>

## **RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires (suite)**

### **Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)**

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

### **Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)**

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

#### **15.1.2 Directives nationales**

Aucune donnée n'est disponible.

#### **15.2. Evaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## **RUBRIQUE 16 : Autres informations**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

### **Libellés des phrases H, EUH figurant en rubrique 3 :**

H226 : Liquide et vapeurs inflammables

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H304 : peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H318 : Provoque de graves lésions des yeux

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Liste des rubriques modifiées lors de la dernière révision : Toutes les rubriques + références

*Fin du document*